



PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DES
LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DE LA
CITOYENNETÉ

Cergy-Pontoise, le **12 DEC. 2008**

**Bureau de la
Réglementation**

**Le Préfet du Val d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

*ARRETE MODIFICATIF N° **323**
PORTANT AGREMENT ET AUTORISATION D'EXERCER
D'UNE AGENCE DE RECHERCHES PRIVEES*

- VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, réglementant les activités privées de sécurité, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, par la loi n° 2004-204 du 09 mars 2004 et par la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24;
- VU le décret n° 2005-1123 du 6 septembre 2005 relatif à la qualification professionnelle des dirigeants et à l'aptitude professionnelle des salariés des agences de recherches privées,
- VU la circulaire du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire n° INT/D/0600003/C du 13 janvier 2006 relative à l'application des articles 5-8, 6-5, 23-5 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité,
- VU le décret n° 2007-1181 du 03 août 2007 modifiant le décret n° 2005-1123, relatif à la qualification professionnelle des dirigeants et à l'aptitude professionnelle des salariés des agences de recherches privées,
- CONSIDERANT la situation de Monsieur PELLETIER Arnaud, né le 08 mai 1973 à Montreuil (93), titulaire de l'agrément n° 323 du 31 juillet 2008 autorisant l'ouverture de l'agence de recherches privées
- CONSIDERANT le courrier en date du 21 novembre 2008 de Monsieur PELLETIER Arnaud informant du changement d'adresse de l'agence Le privé;
- SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ;

.../...

ARRETE

ARTICLE 1er : L'agence de recherches privées «AGENCE LEPRIVE» sise 167, avenue de la Division Leclerc – 95880 ENGHIEEN LES BAINS, est autorisée à exercer des activités de recherches privées à compter de la date de notification du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Monsieur PELLETIER Arnaud est agréé à exercer la fonction de dirigeant d'une société ayant pour objet de recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts.

ARTICLE 3 : le numéro d'agrément et le caractère privé de cette activité devront figurer sur tous les documents de nature informative, contractuelle ou publicitaire. Cette autorisation est nominative. Elle ne peut pas être utilisée par une autre entreprise ou personne en dehors de celle mentionnée à l'article 2

ARTICLE 4 : le bénéficiaire du présent agrément est tenu de signaler tout changement intervenu dans sa situation professionnelle.

ARTICLE 5 : l'activité visée à l'article 1er est strictement limitée à son objet. Sont exclus les autres activités de sécurité concernées par la loi du 12 juillet 1983 susvisée.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur PELLETIER Arnaud.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 12 DEC. 2008

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Pierre LAMBERT